

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)  
Arrondissement de Villefranche sur Saône

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de conseillers en exercice : 8</b> <b>Présents : 7</b> <b>Votants : 7</b>	<b>Date de la séance : 08 juillet 2024</b>  <b>Date de la convocation : 25 juin 2024</b>
<b>Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan-POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande</b> <b>Absent excusé : SAVOYE Marc</b>	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

### Rénovation local sous salle des fêtes

Dans le cadre de l'entretien des locaux communaux et dans la dynamique de la remise en état au fur et à mesure de ceux-ci. M. le Maire présente le projet de rénovation du sol et de la mise en peinture des murs du local avec remplacement des grilles anti-rongeurs sous la salle des fêtes. Ce local est principalement occupé par l'association des chasseurs de Vauxrenard « La Montagnarde » pour la découpe du gibier. Le sol peut être repeint par l'entreprise SOMSA avec une peinture époxy permettant une facilité d'entretien. Pour la peinture des murs et les grilles anti-rongeur la commune assurerait la fourniture des matériels et de la peinture, les chasseurs s'occuperaient de la mise en œuvre.

Le maire présente le devis de 2529,60 € TTC pour la réalisation de la peinture du sol. Le règlement de cette somme serait réparti entre La fédération départementale des chasseurs, l'association des chasseurs « La Montagnarde » et la commune comme ceci :

- Fédération départementale des chasseurs : 1000 €
- Association « La Montagnarde » : 764.50 €
- Commune de Vauxrenard : 764.50 €

M. le Maire propose de l'autoriser à engager les travaux d'entretien du local sous la salle des fêtes dans les conditions citées ci-dessus.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

**D'autoriser** M. le Maire à engager les travaux d'entretien du local sous la salle des fêtes dans les conditions suivantes :

- mise en peinture du sol réalisé par entreprise SOMSA, facture prise en charge par :
  - Fédération départementale des chasseurs pour 1000 €
  - Association « La Montagnarde » pour 764.50 €
  - Commune de Vauxrenard pour 764.50 €
- Mise en peinture des murs et remplacement des grilles anti-rongeurs :
  - Commune de Vauxrenard : prise en charge des fournitures
  - L'association « La Montagnarde » : mise en œuvre

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que sus dits.

*Le Maire, Sixte Denuelle*

